www.atmo-reunion.net

Evaluation de la qualité de l'air sur 5 sites dans l'environnement de la centrale thermique Albioma Le Gol (ALG) sur les communes de Saint-Louis et de L'Etang-Salé

Bilan annuel du dioxyde de soufre : Janvier à décembre 2021



Diffusion : 13/05/2022

Atmo Réunion
7, rue Mahé, La Mare
97438 Sainte-Marie
Fax : 0262 28 97 08
Tél. : 0262 28 39 40
ora@atmo-reunion.net

votre parten'air Atmo RÉUNION

Commanditaire de l'étude

M. Philippe BOYER, Directeur
ALG (ALBIOMA Le Gol)
1, route Nationale - Le Gol - 97450 Saint-Louis
☏ : 0262 58 65 93
E-mail : philippe.BOYER@albioma.com

Affaire suivie par :
Mme Nelly NOEL, Responsable Environnement - Risques Industriels
ALG
☏ : 0262 98 09 86
E-mail : nelly.NOEL@albioma.com

Votre interlocuteur :
M. Chatrapatty BHUGWANT, Ingénieur d'études/Chef de Projets Polluants Réglementés et Emergents
Atmo Réunion
☏ : 02 62 28 39 40
E-mail : chatrapatty.bhugwant@atmo-reunion.net

Référence de la demande : DC 19 038 A

Rapport : RE PRE 22 002 A

Diffusion : ALBIOMA Le Gol (ALG)

Conditions de diffusion :

- L'ensemble des données relatives aux mesures de la qualité de l'air dans le cadre de cette surveillance est disponible sur le site internet d'Atmo Réunion à l'adresse suivante : http://www.atmo-reunion.net
- Les données contenues dans ce document restent la propriété d'Atmo Réunion.
- Les rapports et données ne seront pas systématiquement rediffusés en cas de modification ultérieure.
- Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire référence Atmo Réunion, en termes de « Atmo Réunion : Evaluation de la qualité de l'air sur 5 sites dans l'environnement de la centrale thermique Albioma Le Gol (ALG) sur les communes de Saint-Louis et de l'Etang-Salé ».
- Atmo Réunion ne peut en aucune façon être tenu responsable des interprétations, travaux intellectuels et/ou publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

Sommaire

1. Objectif de l'étude 4
2. Polluant surveillé 5
3. Dispositif de surveillance 6
3.1. Plan de situation 6
3.2. Période de mesure 7
3.3. Stations de surveillance : 8
3.4. Matériel de mesure 9
3.5. Taux de couverture des données 9
4. Normes réglementaires 10
5. Résultats 11
6. Commentaires 12
6.1. Evolution des concentrations journalières en SO_2 sur les 5 sites de surveillance autour d'ALG en 2021 12
6.2. Evolution des concentrations horaires moyennes en SO_2 et de la direction du vent sur les sites de surveillance autour d'ALG en 2021 13
6.2.1. Site fixe 13
6.2.2. Sites mobiles 13
6.3. Roses des vents et de pollution en SO_2 sur les sites de surveillance autour d'ALG en 2021 16
6.3.1. Site Sarda Garriga (MOB) 16
6.3.2. Site Joseph Leperlier (MAN) 17
6.3.3. Site Rivière Saint-Louis (RSL) 17
6.3.4. Site du Gol (CSL) 18
6.3.5. Site Jeanne Nativel (LAM) 18
7. Conclusion 19

1. Objectif de l'étude

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de surveillance de la qualité de l'air dans l'environnement de la centrale ALG sur les communes de Saint-Louis et de l'Etang-Salé par la société ALBIOMA Le Gol.

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 2016-1061 SG/DRCTCV daté du 13/06/2016, un programme tri annuel pour contrôler les retombées de polluants dans l'environnement de la centrale thermique doit être réalisé. Il a pour objectif d'établir l'exposition des populations environnantes et de conforter l'étude de dispersion atmosphérique figurant au dossier de demande d'autorisation initiale.

Dans ce contexte, la société ALBIOMA Le Gol a sollicité l'association Atmo Réunion pour réaliser une évaluation des concentrations en dioxyde de soufre (SO_2) sur 5 sites dans l'environnement de cette centrale en 2021.

L'objectif de cette étude est d'effectuer un suivi sur 5 sites dans l'environnement proche de la centrale afin d'évaluer les niveaux de concentrations en dioxyde de soufre (SO_2) et l'éventuel impact de la centrale sur les 5 zones investiguées (*cf.* ***Tableau 1***).

Les 5 sites de mesures (cf. **Figure 1**et **Tableau 2**) prédéfinis pour ce programme de surveillance sont :
• **Zone n°1** : Une mesure permanente (une station fixe) dans l'enceinte de l'école Sarda Garriga, Saint-Louis (site **MOB**)
Des campagnes de mesures périodiques, par rotation, avec une remorque mobile sur les 4 sites suivants :
• **Zone n° 2** : Dans l'enceinte de la mairie annexe de la Rivière Saint-Louis, Rivière Saint-Louis (site **RSL**) ;
• **Zone n° 3** : Dans l'enceinte de l'école Jeanne Nativel, zone Le Lambert, Etang-Salé les Hauts (site **LAM**) ;
• **Zone n° 4** : A côté du Case Le Maniron, attenant l'école Joseph Leperlier, zone de Le Maniron (site **MAN**) ;
• **Zone n°5 :** Dans l'enceinte du collège du Gol, au nord-ouest du village du Gol (site **CSL**)

Cette évaluation a pour but :

- De comparer les concentrations en **dioxyde de soufre** (**SO_2**) mesurés avec les normes réglementaires ;
- D'évaluer l'impact de l'activité de la centrale thermique sur les concentrations du dioxyde de soufre mesurées, en particulier en analysant leur origine potentielle.

2. Polluant surveillé



Les caractéristiques du dioxyde de soufre (SO_2) sont présentées dans le ***Tableau 1*** ci-dessous :

Polluant	Origine	Impact sur l'environnement	Impact sur la santé
DIOXYDE DE SOUFRE (SO_2)	✓ **Origine anthropique** : Emission de dioxyde de soufre lors de la combustion de combustibles fossiles (fioul, charbon, lignite, gazole...) contenant du soufre. ✓ **Origine naturelle :** Emission des composés soufrés lors d'éruption de volcans ...	✓ Contribue aux pluies acides qui affectent les végétaux et les sols. ✓ Contribue également à la dégradation des matériaux de nombreux monuments.	✓ Irritation des muqueuses de la peau et voies respiratoires supérieures (toux, gêne respiratoire, troubles asthmatiques).

Tableau 1 *: Origine et impacts (sanitaire et environnemental) du dioxyde de soufre (SO_2)*

3. Dispositif de surveillance

3.1. Plan de situation

La carte ci-après présente la localisation des zones de mesures (cf. **Figure 1**) :

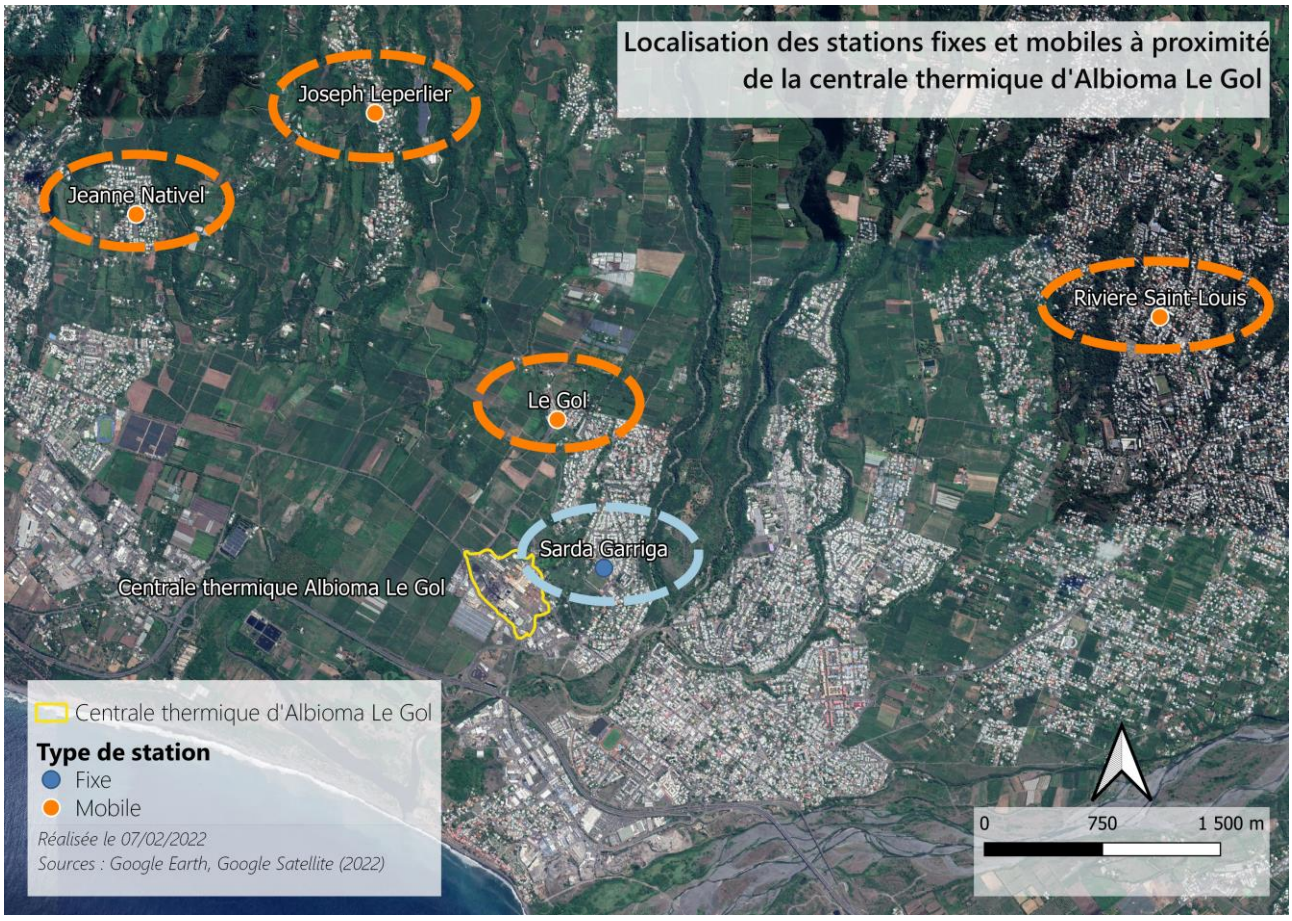


***Figure 1** : Station de surveillance fixe Sarda Garriga et sites mobiles Le Gol (CSL), Jeanne Nativel (LAM), Joseph Leperlier (MAN) et Rivière Saint-Louis (RSL) localisées à proximité de la centrale thermique ALBIOMA Le Gol (ALG) (**Sources** : ©2022 Google Satellite, Google Earth).*

Le **Tableau 2** ci-après décrit les sites de mesure **:**

Mesures automatiques-AA (Surveillance en continue)				
N° Site	**Site**	**Nom Site**	**Description du site**	**Dispositif**
39025	Sarda Garriga	MOB	Rue de Prétoria Le Gol, enceinte école Sarda Garriga, Saint-Louis	SF[1]
	Rivière Saint Louis	RSL	Enceinte mairie annexe Rivière Saint-Louis, zone de Rivière Saint-Louis	RL[2]
	Jeanne Nativel	LAM	Enceinte de l'école Jeanne Nativel, zone Le Lambert, Etang-Salé-Les Hauts	RL[2]
	Jospeh Leperlier	MAN	Case Le Maniron, à côté de l'école Joseph Leperlier, zone de Le Maniron	RL[2]
	Le Gol	CSL	Enceinte du collège du Gol, au nord-ouest du village du Gol	RL[2]

SF[1] : Station fixe ; RL[2] : Remorque laboratoire

Tableau 2 *: Description des sites RSL, LAM, MAN et CSL ainsi que celle de la station fixe MOB dans l'environnement de la centrale thermique ALBIOMA Le Gol (ALG)*

3.2. Période de mesure

La surveillance des retombées de polluants atmosphériques sur 5 sites autour de la centrale thermique ALBIOMA Le Gol (ALG) s'échelonne sur une période de mesure annuelle, soit de janvier à décembre 2021.
Dans ce rapport, les données de dioxyde de soufre (SO_2) relevées sur les sites mobiles RSL, LAM, MAN et CSL ainsi que sur la station fixe Sarda Garriga (MOB), durant la période de janvier 2021 à décembre 2021, sont traitées. Les campagnes de mesures réalisées sur les 4 sites mobiles sont spécifiées dans le ***Tableau 3***.

Mesures automatiques-AA (surveillance en continue)						
N° Site	**Site**	**Nom Site**	**Dispositif**	**Polluant/paramètre surveillé**	**Début de la surveillance**	**Fin de la surveillance**
38025	Sarda Garriga	MOB	Station fixe	SO_2, DV et VV	01/01/2021	31/12/2021
	Rivière Saint-Louis	RSL	Remorque labo.		08/04/2021 01/07/2021 23/09/2021 16/12/2021	27/04/2021 20/07/2021 14/10/2021 31/12/2021
	Le Gol	CSL	Remorque labo.		04/02/2021 29/04/2021 22/07/2021 15/10/2021	24/02/2021 18/05/2021 10/08/2021 03/11/2021
	Jeanne Nativel	LAM	Remorque labo.		25/02/2021 20/05/2021 11/08/2021 04/11/2021	16/03/2021 08/06/2021 02/09/2021 24/11/2021
	Joseph Leperlier	MAN	Remorque labo.		01/01/2021 18/03/2021 10/06/2021 03/09/2021 25/11/2021	03/02/2021 06/04/2021 30/06/2021 22/09/2021 15/12/2021

Tableau 3 *: Surveillance du SO_2 sur les sites MOB, RSL, CSL, LAM et MAN du 01/01/2021 au 31/12/2021*

3.3. Stations de surveillance :

La **Figure 2** présente les stations de surveillance installées sur les sites à investiguer. La station fixe Sarda Garriga (MOB) est située dans l'enceinte de l'école de Sarda Garriga. La remorque laboratoire (dans laquelle est implémentée un analyseur automatique de SO_2) mesure par rotation, sur les 4 autres sites investigués.



Figure 2 : *Stations fixes et dispositif mobile déployé autour de la centrale thermique d'Albioma Le Gol*
MOB : Sarda Garriga
RSL : Rivière Saint-Louis
CSL : Le Gol
MAN : Joseph Leperlier
LAM : Jeanne Nativel

Crédits photos : *©Atmo Réunion*

3.4. Matériel de mesure

La surveillance en continu est réalisée à l'aide d'analyseurs automatiques (cf. Figure 3) de dioxyde de soufre (SO_2) installés dans la station fixe Sarda Garriga (MOB) et dans la remorque laboratoire sur les sites RSL, CSL, MAN et LAM.

- Technique de mesure :
  - Mesure du SO_2 par fluorescence UV à l'aide d'un analyseur 43i Thermo E.I.



Figure 3 *: Analyseur Thermo 43i implanté dans la remorque laboratoire et la station MOB (**Crédit photo :** ©Atmo Réunion)*

3.5. Taux de couverture des données

D'après le calcul des « règles de la surveillance réglementaire », le taux de couverture des données pour chaque polluant et paramètre surveillé sur la station MOB (calculé selon la directive 2008/50/CE du 21 mai 2008 et du guide d'agrégation des données (LCSQA, juin 2016), est le suivant (cf. ***Tableau 4***) :

	Dioxyde de soufre (SO_2)				
Taux de couverture (%)	**MOB**	**CSL**	**LAM**	**MAN**	**RSL**
Moyenne horaire	97	21	22	25	22
Moyenne journalière	99	21	22	25	21

Tableau 4 *: Taux de couverture des données du SO_2 sur les sites MOB, RSL, LAM, MAN et CSL en 2021*

Les mesures effectuées sur la station MOB et sur les sites RSL, CSL, MAN et LAM en 2021 respectent le taux de couverture des données requises (90% ± 5% pour les mesures fixes et 14% ± 5% pour les campagnes de mesures, sur l'année civile).

4. Normes réglementaires

Les données de dioxyde de soufre (SO_2) relevées à l'aide d'analyseurs automatiques sont comparées à différentes références réglementaires pour le SO_2, définies dans le ***Tableau 5*** ci-après.

S.A	Seuil d'alerte défini dans le code de l'Environnement[1] et la Directive 2008/50/CE
S.I.R	Seuil d'information et de recommandation défini dans le code de l'Environnement[1] et la Directive 2008/50/CE
V.L	Valeur limite pour la protection de la santé humaine définie dans le code de l'Environnement[1] et la Directive 2008/50/CE
N.C	Niveau critique pour la protection de la végétation défini dans le code de l'Environnement[1] et la Directive 2008/50/CE
O.Q.L.T	Objectif de qualité sur le long terme défini dans le code de l'Environnement[1] et la Directive 2008/50/CE

1 : Article R221-1 du code de l'Environnement - Section 1 : Surveillance de la qualité de l'air ambiant

Décret 2010 - 1250 du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air				
Polluant réglementé				
Cible à protéger	**Objectif environnemental**	**Période d'agrégation**	**Statistique considérée**	**Valeur de l'objectif**
Dioxyde de soufre - SO_2				
Santé humaine	**S.A**	1 heure	Moyenne horaire	500 µg/m^3 pendant 3 heures consécutives
	S.I.R	1 heure	Moyenne horaire	300 µg/m^3 *
	V.L	1 heure	Moyenne horaire	350 µg/m^3, à ne pas dépasser plus de 24 fois par année civile
		1 jour	Moyenne journalière	125 µg/m^3, à ne pas dépasser plus de 3 fois par année civile
	O.Q.L.T	1 année civile	Moyenne annuelle	50 µg/m^3 *
Végétation	**N.C**	1 année civile *	Moyenne annuelle	20 µg/m^3

Tableau 5 : *Valeurs réglementaires applicables en 2021 (**Source** : Décret n°2010-1250 du 21/10/2010).*

5. Résultats

Les résultats fournis dans le ***Tableau 6*** ci-après présentent l'analyse statistique et la synthèse des données pour le dioxyde de soufre (SO_2) surveillés sur les sites : collège du Gol (CSL), école Jeanne Nativel (LAM), case Le Maniron (MAN), mairie annexe Rivière Saint-Louis (RSL) et sur la station fixe Sarda Garriga (MOB) durant l'année 2021 (du 01/01/2021 au 31/12/2021).

À ce titre, une comparaison des relevés de SO_2 a été effectuée avec les différents seuils réglementaires.

Dioxyde de soufre (SO_2)		**Du 01/01/2021 au 31/12/2021**				
		MOB	**CSL**	**LAM**	**MAN**	**RSL**
S.A : 500 µg/m³ **SIR : 300 µg/m³**	Maximum de la moyenne horaire (µg/m³) (Date et Heure)	**136.8** 08/02/2021 12h00	**31.8** 19/02/2021 11h00	**16.1** 16/03/2021 09h00	**12.4** 09/12/2021 09h00	**23.7** 26/04//2021 12h00
VL : 350 µg/m³	Nombre de moyenne horaire (> 350 µg/m³)	0	0	0	0	0
VL : 125 µg/m³	Nombre de moyenne journalière (> 125 µg/m³)	0	0	0	0	0
OQLT : 50 µg/m³ **NC : 20 µg/m³**	Moyenne sur la période de surveillance (en 2021) (µg/m³)	**1.6**	**1.4**	**0.8**	**0.6**	**0.8**

Tableau 6 : *Bilan des résultats de mesures en SO_2 relevées sur les sites RSL, LAM, MAN et CSL ainsi que sur la station fixe MOB du 01/01/2021 au 31/12/2021.*

D'après les données relevées à l'aide des analyseurs automatiques sur les sites RSL, LAM, MAN, CSL et sur la station fixe MOB, localisés dans l'environnement de la centrale thermique Albioma Le Gol (ALG), pour le dioxyde de soufre (SO_2) surveillé durant l'année 2021 :

- **Aucun dépassement du seuil d'alerte n'a été constaté ;**
- **Aucun dépassement du seuil d'information et de recommandation n'a été constaté ;**
- **Aucune valeur limite pour la protection de la santé humaine n'a été dépassée ;**
- **L'objectif de qualité a été respecté.**
- **Le niveau critique pour la protection de la végétation pour le SO_2 n'a pas été dépassé sur les 5 sites investigués.**

6. Commentaires

6.1. Evolution des concentrations journalières en SO_2 sur les 5 sites de surveillance autour d'ALG en 2021

La Figure 4 présente l'évolution des concentrations journalières en SO_2 sur les 5 sites dans l'environnement de la centrale thermique d'Albioma Le Gol du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021.

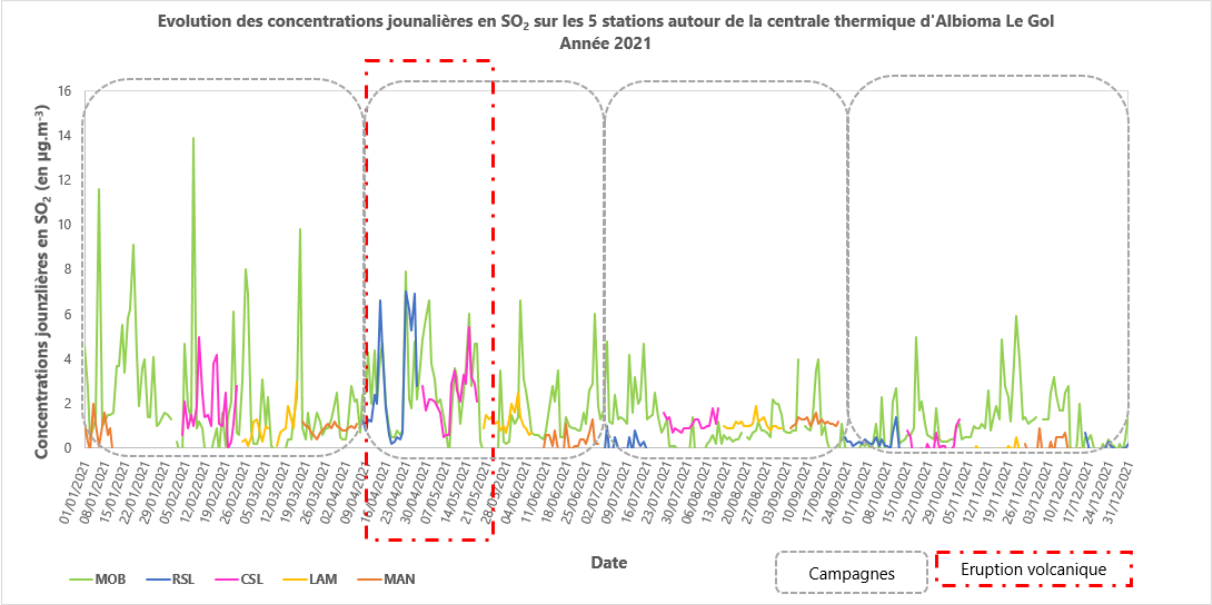


Figure 4 : *Evolution des concentrations de dioxyde de soufre sur les 5 sites investigués dans l'environnement d'Albioma Le Gol : Sarda Garriga (MOB) ; Rivière Saint-Louis (RSL) ; Le Gol (CSL) ; Jeanne Nativel (LAM et Joseph Leperlier (MAN)*

Les concentrations journalières en SO_2 enregistrées sur le site MOB sont globalement plus élevées que celles enregistrées sur les sites CSL, RSL, LAM et MAN durant l'année 2021 (cf. ***Figure 4***).
Durant la deuxième campagne, le Piton de la Fournaise était en éruption du 09 avril au 24 mai 2021. Les panaches de ce dernier ont pu, en partie, impacter les mesures, sur notamment les sites RSL, CSL et MOB. Les concentrations journalières des stations MOB, RSL et CSL montrent une assez bonne corrélation, contrairement aux mesures effectuées hors éruption (cf. ***Figure 4***).
Au cours de l'année 2021, les variations des concentrations journalières calculées sur la station fixe (MOB) et les stations mobiles (CSL, LAM, MAN, RSL) semblent faiblement corrélées.

Les concentrations journalières en SO_2 relevées sur les 5 sites durant l'année 2021 sont bien en deçà des normes réglementaires.

Pour information, deux éruptions volcaniques ont été observées en 2021. La première éruption était du 09/04/2021 au 24/05/2021 et la seconde éruption du 22/12/2022 au 17/01/2022. Les panaches de SO2 émis lors de ces éruptions ont faiblement impacté l'évolution journalière du SO2 relevée sur l'ensemble des stations durant l'année 2021.

6.2. Evolution des concentrations horaires moyennes en SO_2 et de la direction du vent sur les sites de surveillance autour d'ALG en 2021

6.2.1. Site fixe

La **Figure 5** suivante présente l'évolution des concentrations journalières en SO_2 et de la direction du vent sur la station Sarda Garriga (MOB) du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021.

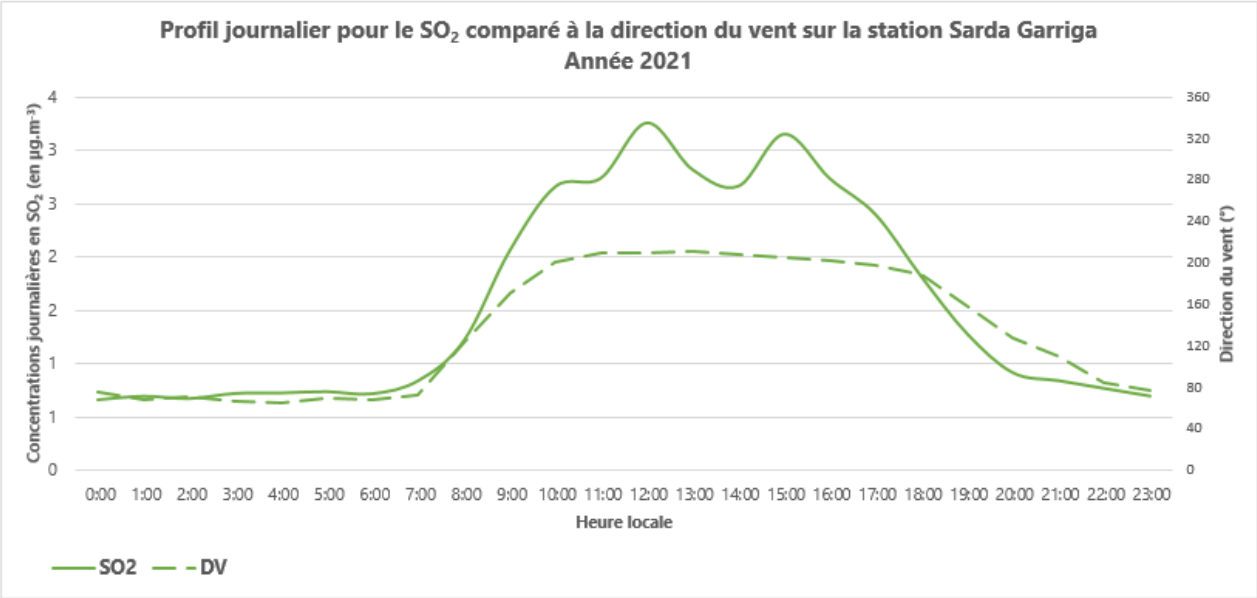


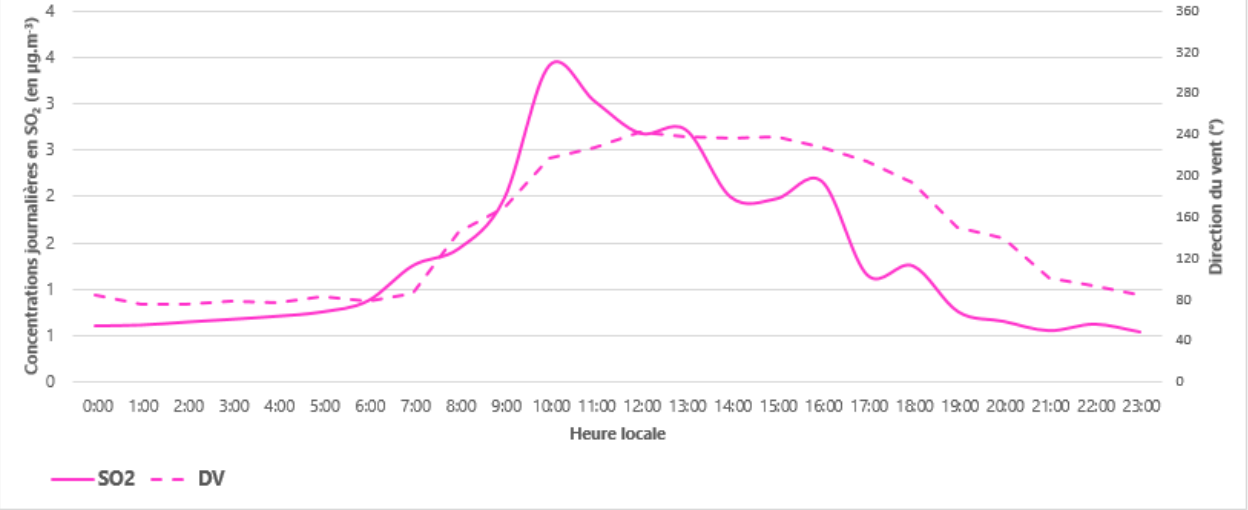
Figure 5 : *Evolution du profil journalise de SO_2 ($\mu g/m^3$) et des directions de vents (°) sur la station fixe MOB durant l'année 2021.*

Sur le site Sarda Garriga, on note une augmentation des concentrations horaires moyennes de SO_2 entre 08h00 et 18h00, avec des pics relevés entre 11h-12h00 et 15h-16h00. La variabilité des concentrations horaires moyennes en SO_2 s'explique principalement par des conditions météorologiques qui ont favorisé les retombées atmosphériques de la centrale sur la station MOB durant la journée, avec un vent provenant du secteur Sud à sud-ouest (~200°) (cf. ***Figure 5***).

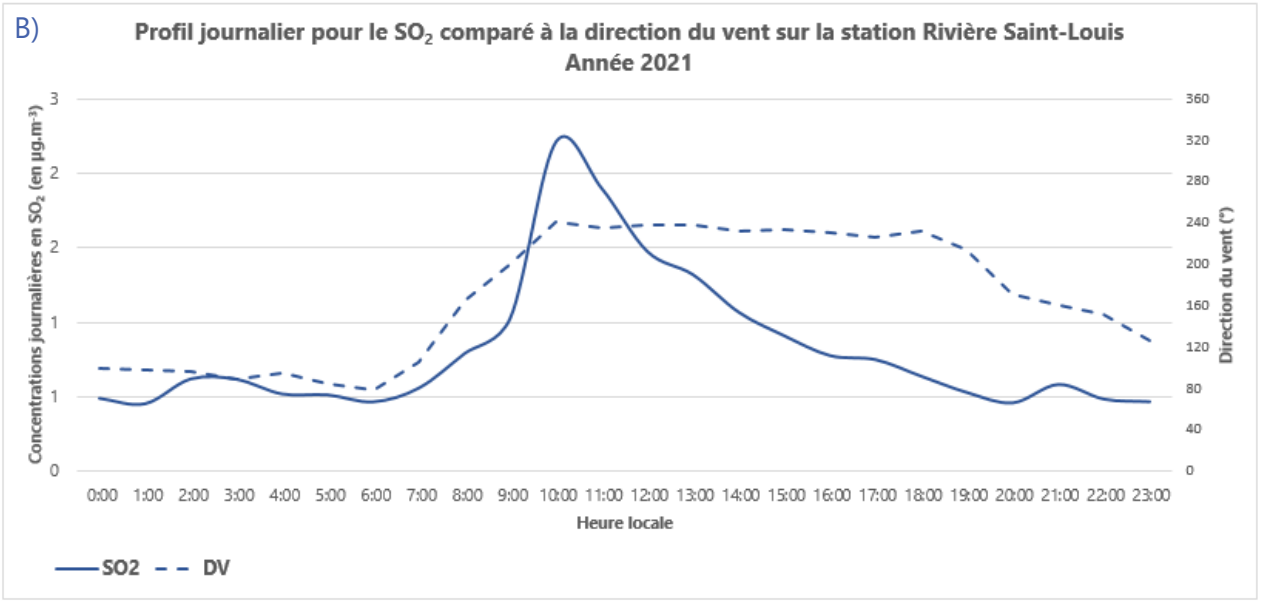
6.2.2. Sites mobiles

Les **Figures 6 A-B-C-D** suivantes présentent l'évolution des concentrations journalières en SO_2 comparées à la direction des vents sur les 4 autres sites investigués autour de la centrale thermique d'Albioma Le Gol durant l'année 2021.

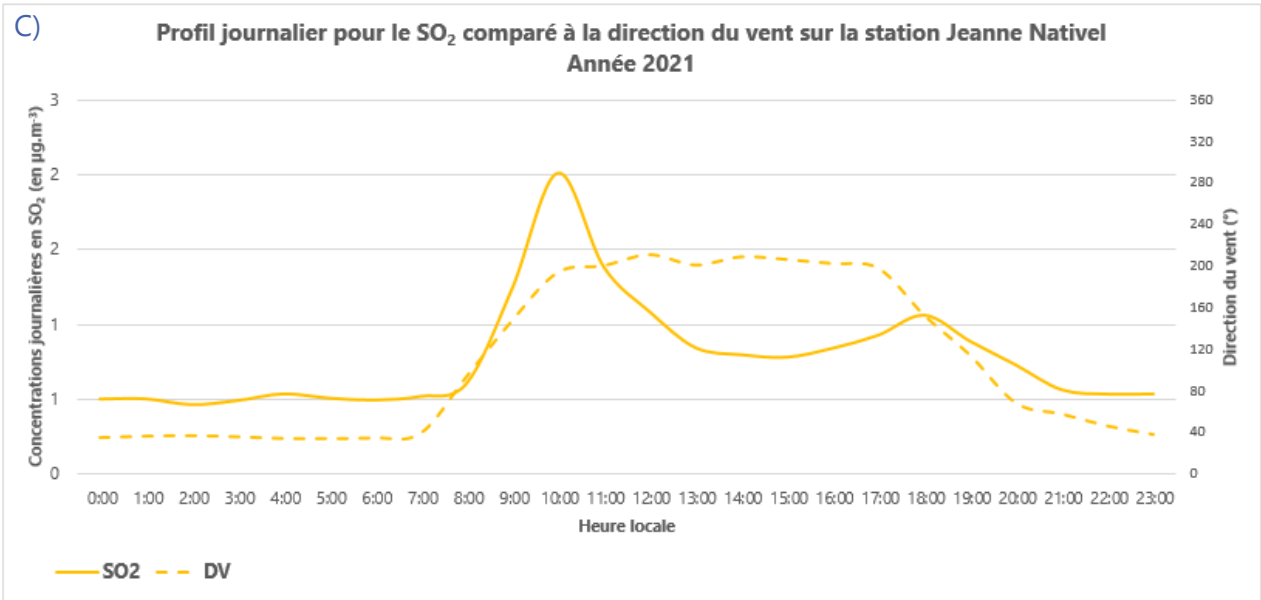
A)


Profil journalier pour le SO_2 comparé à la direction du vent sur la station Le Gol
Année 2021
Concentrations journalières en SO_2 (en µg.m^{-3})
Direction du vent (°)
Heure locale
SO2
DV

B)


Profil journalier pour le SO_2 comparé à la direction du vent sur la station Rivière Saint-Louis
Année 2021
Concentrations journalières en SO_2 (en µg.m^{-3})
Direction du vent (°)
Heure locale
SO2
DV

C)


Profil journalier pour le SO_2 comparé à la direction du vent sur la station Jeanne Nativel
Année 2021
Concentrations journalières en SO_2 (en µg.m^{-3})
Direction du vent (°)
Heure locale
SO2
DV

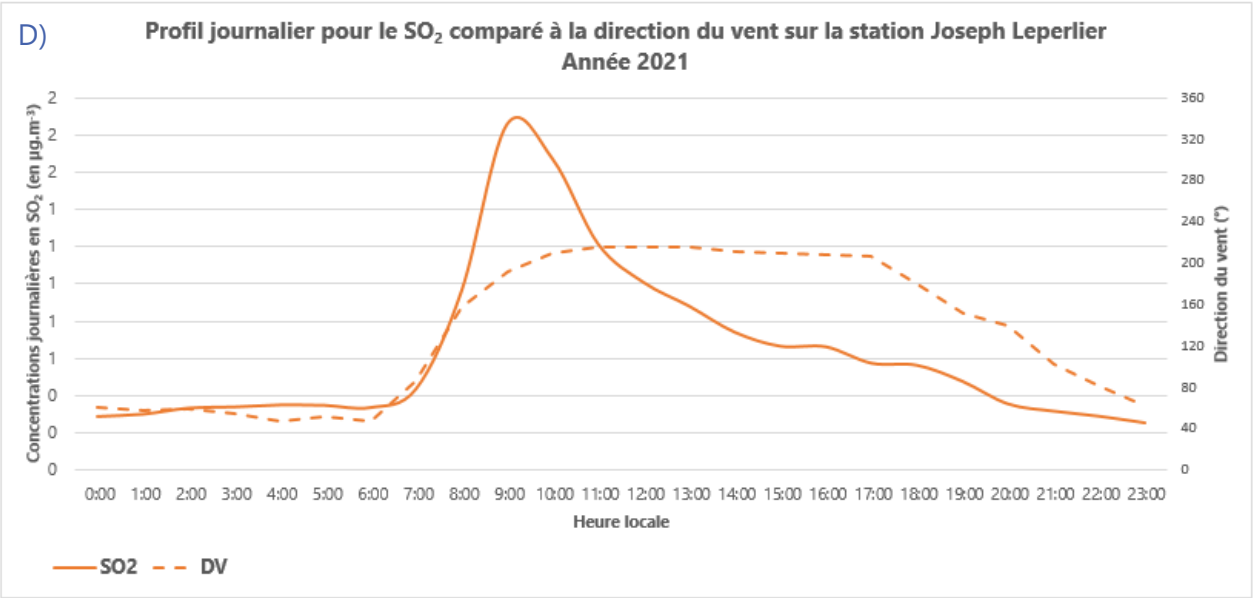


Figure 6 : *Évolution du profil journalier de SO_2 (µg/m³) et des directions de vents (°) durant l'année 2021 :*
A) Station Le Gol (CSL)
B) Station Rivière Saint-Louis (RSL)
C) Station Jeanne Nativel (LAM)
D) Station Joseph Leperlier (MAN)

Concernant les 4 autres sites investigués, les plus fortes concentrations horaires moyennes en SO_2 relevés sur le site CSL présente une similitude avec celles de la station MOB. L'évolution et la tendance sont, en effet, comparable, avec les plus fortes concentrations de SO_2 relevées entre 09h00-18h00 sur CSL (cf. ***Figure 6****-A*).

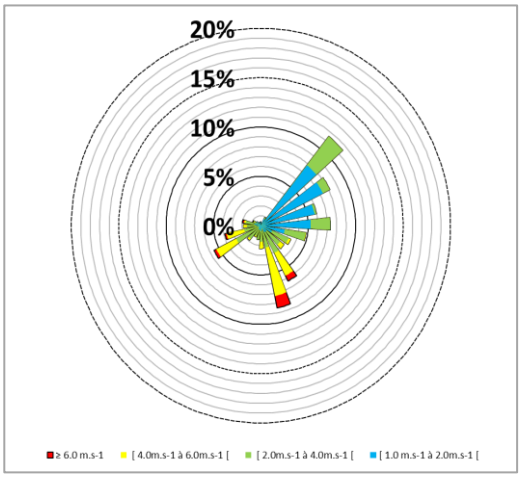
Quant aux 3 autres sites, on note une augmentation des concentrations horaires moyenne en SO_2 entre 07h00-12h00 pour la station MAN et entre 09h00-12h00 pour les stations RSL et LAM. Le même phénomène de recirculation des masses d'air est constaté, dû au relief accidenté de la zone d'étude, come sur la station MOB.

Les plus fortes concentrations horaires moyennes en SO_2 sont relevées sur les sites RSL et MAN lorsque le vent provient principalement du secteur Ouest à sud-ouest (~220-240°). Sur le site LAM, les plus fortes concentrations horaires moyennes en SO_2 sont relevées lorsque le vent provient principalement du secteur sud-ouest (~210°). Pour le site MAN, la plus forte concentration en SO_2 est relevée lorsque le vent provient du secteur Sud à sud-ouest (~220°) (cf. Figure **6-B-C-D**).

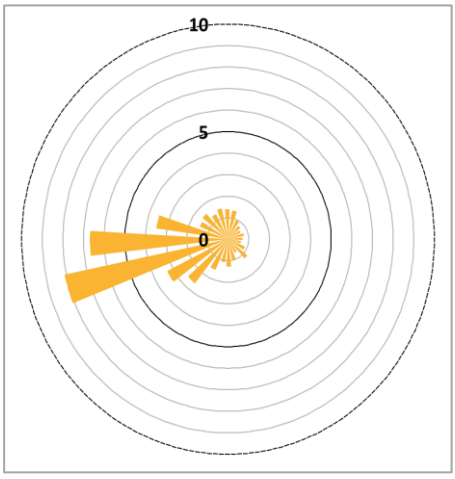
6.3. Roses des vents et de pollution en SO_2 sur les sites de surveillance autour d'ALG en 2021

Les figures ci-après présentent les roses de pollution des concentrations horaires moyennes en SO_2 sur les 5 sites autour de la centrale thermique d'Albioma Le Gol du 01/01/2021 au 31/12/2021.

6.3.1. Site Sarda Garriga (MOB)



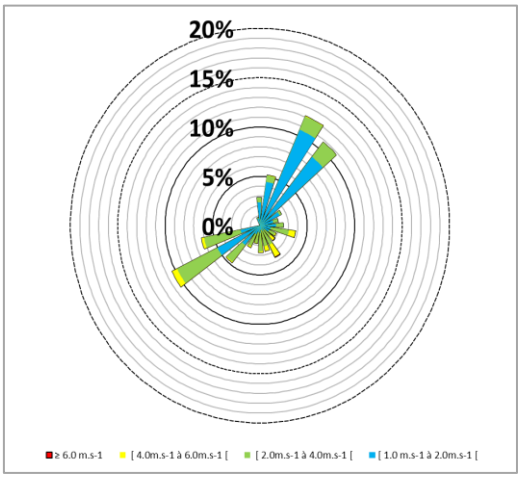
A-1) Rose des vents



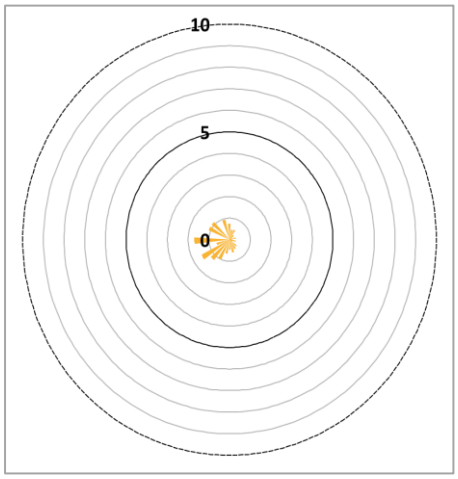
A-2) Rose de pollution en SO_2

Les vents forts relevés sur la station fixe Sarda Garriga (MOB) proviennent des secteurs sud-est et sud-ouest (brises de mer) alors que les vents faibles à modérés proviennent du secteur nord-est (brises de terre). Les concentrations les plus élevées (moyenne horaire max. ~9.5 µg/m^3) en SO_2 sont mesurées par un vent provenant du secteur ouest-sud-ouest, soit principalement de la centrale.
Les concentrations en SO_2 sont bien en deçà des seuils réglementaires en vigueur.

6.3.2. Site Joseph Leperlier (MAN)



B-1) Rose des vents

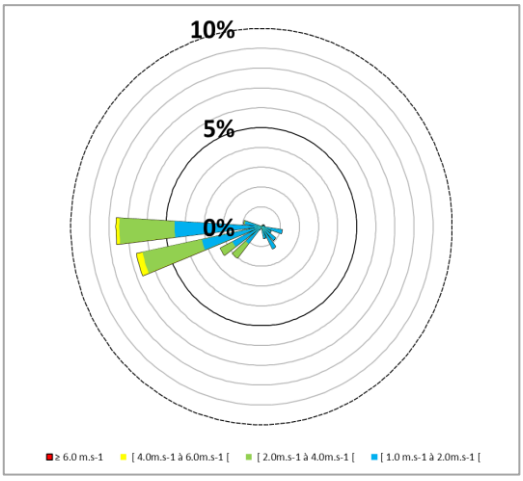


B-2) Rose de pollution en SO_2

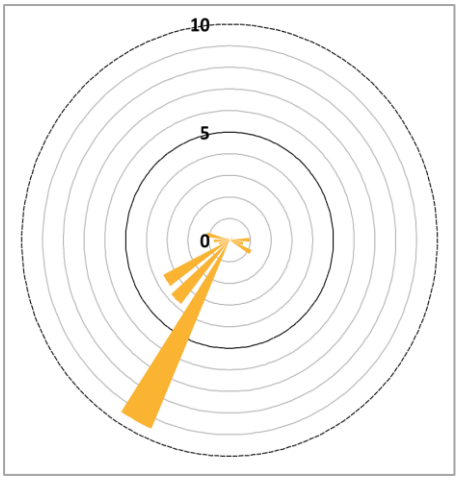
Sur le site Joseph Leperlier (MAN), les vents faibles relevés sur le site proviennent des secteurs nord-est et ouest alors que les vents forts proviennent des secteurs sud-est. Les concentrations les plus élevées (moyenne horaire max. ~1.8 µg/m^3) en SO_2 sont mesurées par un vent provenant des secteurs nord-ouest et sud-ouest.

Les concentrations en SO_2 sont bien en deçà des seuils réglementaires en vigueur.

6.3.3. Site Rivière Saint-Louis (RSL)



C-1) Rose des vents

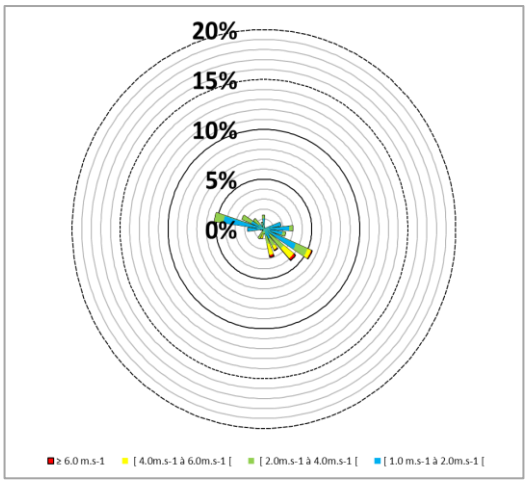


C-2) Rose de pollution en SO_2

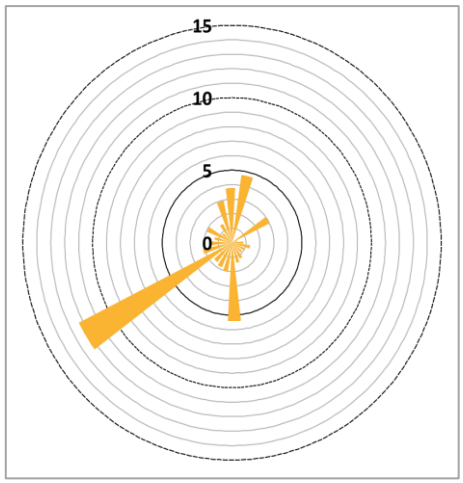
Sur le site Rivière Saint-Louis (RSL), des vents modérés provenant du secteur sud-ouest, à faibles provenant principalement du secteur est ont été enregistrés. Les concentrations les plus élevées (moyenne horaire max. ~0.3 µg/m^3) en SO_2 sont mesurées par un vent provenant du secteur sud-ouest, soit principalement de la centrale.

Les concentrations en SO_2 sont bien en deçà des seuils réglementaires en vigueur.

6.3.4. Site du Gol (CSL)



D-1) Rose des vents

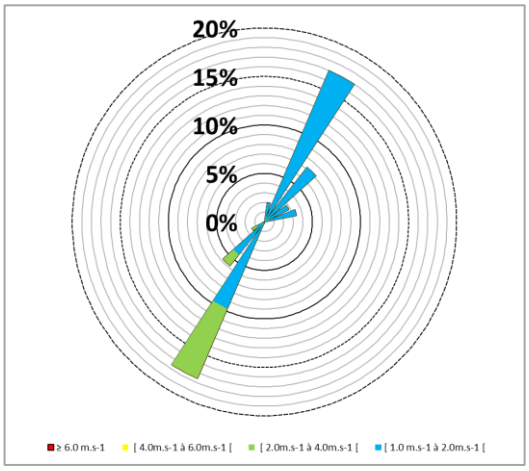


D-2) Rose de pollution en SO_2

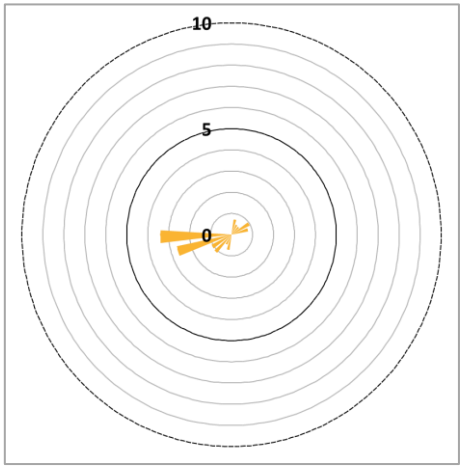
Les vents modérés et faibles relevés sur le site du Gol (CSL) proviennent des secteurs nord-ouest et nord-est alors que les vents forts proviennent du secteur sud-est. Les concentrations les plus élevées (moyenne horaire max. ~2 µg/m^3) en SO_2 sont mesurées par un vent provenant du secteur sud-ouest.

Les concentrations en SO_2 sont bien en deçà des seuils réglementaires en vigueur.

6.3.5. Site Jeanne Nativel (LAM)



E-1) Rose des vents



E-2) Rose de pollution en SO_2

Sur le site Jeanne Nativel (LAM), les vents modérés à faibles proviennent majoritairement des secteurs nord-est et sud-ouest. Les concentrations les plus élevées (moyenne horaire max. ~2 µg/m^3) en SO_2 sont mesurées par un vent provenant du secteur nord-ouest.

Les concentrations en SO_2 sont bien en deçà des seuils réglementaires en vigueur.

7. Conclusion

L'objectif de la présente campagne de mesures est d'évaluer les retombées de polluants atmosphériques dans l'environnement proche de la centrale thermique ALBIOMA Le Gol (ALG), dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 13 juin 2016.

Du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, Atmo Réunion a mené une surveillance atmosphérique sur la station Sarda Garriga (MOB) ainsi que des campagnes de mesures sur les sites RSL (Mairie annexe de la Rivière Saint-Louis), CSL (Collège du Gol), MAN (Joseph Leperlier) et LAM (École Jeanne Nativel), localisés dans l'environnement de la centrale thermique ALG, sur les communes de Saint-Louis et de L'Etang-Salé.

À l'aide d'analyseurs automatiques, les concentrations en dioxyde de soufre (SO_2), ont été relevées durant cette surveillance en continu sur la station MOB et en rotation sur les sites RSL, CSL, MAN et LAM.

Au vu des résultats de cette surveillance, il apparaît que, pour **le dioxyde de soufre (SO_2)**, les normes réglementaires ont été respectées durant la période de surveillance en 2021 sur ces 5 sites de mesures.

Les concentrations en **dioxyde de soufre (SO_2)** relevées durant la 2ème campagne, sur la station MOB, RSL et CSL sont attribuables, en partie, à l'activité de la centrale thermique mais également à l'activité volcanique du Piton de la Fournaise qui ont faiblement impacté ces dernières.

La poursuite de l'évaluation des concentrations en dioxyde de soufre durant l'année 2022 permettra de continuer la surveillance et de vérifier le respect des normes réglementaires pour ce polluant sur les sites RSL, CSL, MAN et LAM ainsi que sur la station MOB.

RETROUVEZ TOUTES
NOS **PUBLICATIONS** SUR :
www.atmo-reunion.net

Atmo Réunion

7, rue Mahé, La Mare,
97438 Sainte-Marie
Fax : 0262 28 97 08
Tél. : 0262 28 39 40
ora@atmo-reunion.net